

CONSEIL DE QUARTIER

MOULIN VERT

Année 2019 N°1

27 mars 2019

Le conseil de quartier s'est réuni dans le réfectoire de l'école primaire Paul Langevin en présence de :

Mesdames Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, Sonia GUENINE, *Adjointes au Maire, référentes du conseil de quartier,*

Monsieur Luc Ladire, *Conseiller municipal*

Madame Laetitia LIBOUTON, *Direction Espaces Verts,*

Madame Faustine CLAIR, *Service étude et travaux Espaces Verts,*

Madame Estelle-Vanessa TCHIENEHOM SOUOGUEM, *Service vie de quartier.*

10 habitants étaient également présents.

Sommaire :

1. Atelier sur l'aménagement du Jardin du Moulin-Vert
2. Bilan de la journée citoyenne
3. Questions diverses

I. Atelier sur l'aménagement du Jardin du Moulin-Vert


Après une brève introduction de madame Veyrunes-Legrain, madame Clair prend la parole et rappelle les éléments de diagnostic émanant des échanges de la dernière rencontre.

Limites	Mobilier	Ambiance
<ul style="list-style-type: none">• Certains habitants avaient souhaité à l'origine, que le parc soit clos afin que les enfants puissent jouer en sécurité (mise en place d'horaires d'ouverture et de fermeture)• Supprimer certains arbres, afin de permettre une plus grande ouverture sur la rue• Bloquer les extrémités du cheminement traversant afin d'empêcher l'accès aux scooters• Les arbres obstruent la luminosité de certains logements alentours	<ul style="list-style-type: none">• Les bancs sont peu pratiques, notamment pour les personnes âgées car trop bas• Le cheminement traversant en bois est souvent glissant• Manque d'un espace de jeux pour enfants• Les tas de bois (grumes) n'ont pas d'utilité	<ul style="list-style-type: none">• La pelouse est ponctuée de déjections canines.• Le cheminement traversant est rendu dangereux par le passage, à grande vitesse, des deux roues• Le soir, l'obscurité du parc incite les riverains à le contourner• L'été certains riverains organisent des barbecues, parfois jusqu'à des heures très tardives• Manque de fleurissement

Comme annoncé au dernier conseil de quartier, la Direction des Espaces Verts vient travailler avec les habitants, sous forme d'atelier, afin d'envisager une programmation répondant aux souhaits des riverains, mais prenant également en compte les invariants budgétaires et techniques.

Autour de la table, les habitants présents ont travaillé sur un plan à l'échelle grâce à un jeu de jetons leur permettant de recomposer le jardin selon leurs envies.

RÈGLES D'ATELIER





Sélectionner les éléments souhaités → **Placer les jetons sur le plan pour composer votre jardin**



2 scénarios maximum par table

Les jetons servent à 3 actions: supprimer, déplacer, localiser








Règle de bonne conduite: Ecoutez votre voisin








1 Supprimer

-  UN ARBRE (MAXIMUM 10)
-  UN MODULE EN BOIS (SAUF LES INTOUCHABLES)

2 Déplacer

-  UN MODULE EN BOIS (SAUF LES INTOUCHABLES)
-  UN ARBRE
-  DES PLANTATIONS BASSES
-  UNE ASSISE DE TYPE BANC
-  UNE AIRE DE JEUX POUR 0/3 ANS ET 3/6 ANS
-  UN ESPACE DE PELOUSE POUR JEUX
-  UNE BORNE FONTAINE

Quelques représentants de l'Amicale des Locataires des Pavillons du Moulin-Vert ont travaillé en amont de la rencontre, sur une configuration souhaitée du futur espace.



Ils aimeraient que l'espace soit divisé en trois zones distinctes clôturées (traits noirs). Qu'il comporte un mini terrain de basket, de foot, et également un coin détente (bancs et tables) et des structures de jeux pour enfants avec barrière de sécurité et portillon. Ils estiment que leur projection répond en intégralité aux demandes exprimées par les habitants des pavillons de la Cité Jardin.

Si le plan est bien à l'échelle, il ne prend pas en compte les arbres et leurs racines. Les terrains sportifs nécessiteraient une imperméabilisation du sol qui n'est plus souhaitée pour des raisons écologiques et financières. Par ailleurs, ils ne sont pas adaptés à l'espace, d'autres lieux dans le quartier répondant à ces usages. En revanche, le souhait d'une aire de jeux avec des espaces d'assises, correspond bien à l'échelle du site. Concernant la clôture, comme énoncé à la réunion précédente, elle n'est pas envisageable car allant à l'encontre de l'esprit voulu d'ouverture sur le quartier.

Après un long débat, deux scénarios ont été retenus:



Les deux scénarios sont quasi-identiques, seuls les emplacements de l'aire de jeu, des balançoires et de l'espace de pelouse dédié aux jeux de ballons sont inversés. Un point d'eau et des bancs seront mis en place. On note la suppression des modules en bois, ainsi que l'abattage de 7 arbres devant permettre une plus grande luminosité. Des espaces plantés seront installés afin d'égayer l'espace.

Les habitants souhaitent également la présence de tourniquets aux deux extrémités de la traversée, ainsi que d'un module en bois au milieu, devant empêcher le passage des deux roues (mais pas des poussettes).

Les deux scénarios proposés doivent permettre de répondre aux usages, en complémentarité de l'existant (city stade, futur Domaine Chérioux, Parc des Lilas...). La réflexion posée, est celle de considérer celui occasionnant le moins de nuisances au voisinage mais également le plus sécurisé, considérant que le jardin donne sur la chaussée. Par ailleurs, est exprimée la nécessité de créer un caniparc au sein du quartier.

🗣️ A défaut d'une clôture, une habitante souhaite savoir s'il est possible de délimiter l'espace, par l'installation de jardinières? Certains habitants s'inquiètent des nuisances éventuelles, occasionnées par le point d'eau.

Madame Clair indique que les jardinières ne sont plus installées pour différentes raisons. L'entretien est compliqué car il nécessite de déplacer une citerne pour procéder à l'arrosage, ce qui va à l'encontre de la volonté de la Direction Espaces Verts qui souhaite adopter un fonctionnement écologique et durable. Par ailleurs, ces dernières sont souvent utilisées comme réceptacle à déchets. En revanche, il est tout à fait envisageable de créer une limite végétalisée (pas d'arbustes trop haut, afin de ne pas gêner la visibilité) grâce à des vivaces de 50 à 80cm de hauteur.

Le besoin d'un point d'eau est retenu pour le confort des enfants et parents qui utilisent le jardin. Il sera possible d'y ajouter un programmeur ainsi que d'en choisir le débit afin d'éviter les débordements éventuels.

Madame Veyrunes-Legrain propose qu'une installation annonciatrice du futur aménagement du jardin, soit mise en place dès cet été. Il s'agira à priori d'un module de jeu pour enfant et/ou d'une balançoire.

La Direction des Espaces Verts se propose de venir à nouveau lors du prochain conseil de quartier, en juin prochain, avec l'analyse de faisabilité des deux scénarios.

II. Bilan de la journée citoyenne

Le 16 mars dernier, accompagnés de l'association « Copain des Truffes », les habitants volontaires ont bravé la grisaille pour participer à l'opération de nettoyage de leur quartier,

Après un parcours d'1h30, c'est environ 60kg de débris qui ont été collectés .



III. Questions diverses



SAIMV

Une nouvelle discussion s'engage avec les habitants sur le bailleur et ses projets concernant son patrimoine.

Les deux élues rappellent, unanimement, que la SAIMV n'a pas fait connaître ses intentions à la municipalité. Cette dernière restant très vigilante sur le nombre de pavillons murés.

Madame Veyrunes-Legrain indique par ailleurs, que le « Plan local d'Urbanisme » est en cours de révision, et son nouveau règlement confère une protection spécifique à la *Cité Jardin du Moulin-Vert*. Ainsi, qualifiés de « patrimoine remarquable », les pavillons murés s'ils venaient à être démolis, la construction les remplaçant devra respecter « l'esprit » du lieu (typologie des maisons, allées, jardins...), et être dans le prolongement de l'existant.

Pour toute information sur votre conseil de quartier contactez le service Vie de quartier au 01.46.82.81.35